

AUJOURD'HUI

Traiter des affaires en URSS demande du doigté

Maintenant que les Soviétiques ont secoué le joug du Parti communiste, c'est l'occasion rêvée pour les Occidentaux de se lancer en affaires en URSS. B-5

Le prix du gaz aura peu d'impact sur la biénergie

La récente hausse de prix décrétée par Gaz Métropolitain pour le gaz naturel en période de pointe aura peu d'impact sur les systèmes de biénergie. B-7

LA CHRONIQUE

C'est le temps de penser à sa planification de fin d'année

À compter d'aujourd'hui, nous publierons une série de trois chroniques consacrées à la planification fiscale de fin d'année. La suite mardi et samedi prochains. B-3

LES INDICES

DOLLAR
87,51 ¢ US stable

OR
359,40 \$ US +1,40

ARGENT
4,385 \$ +0,006

DOW JONES
2914,36 +19,23

TSE 300
3359,47 +11,05

XXM
1779,00 +5,43

COUP D'OEIL SUR LE MARCHÉ

Rien ne s'oppose à l'achat de Fairfax par Conrad Black

Conrad Black est de nouveau sur les rangs pour l'achat du groupe de médias australien John Fairfax, qui a déclaré faillite avec des dettes de 1,6 milliard \$. L'offre de M. Black est faite par l'intermédiaire du consortium Tourang, dont la société londonienne Daily Telegraph possède 15 % des actions et l'américaine Hellman and Friedman, 5 %. Tourang est en compétition avec le consortium irlandais Independent Newspapers et le groupe australien Independent Newspapers.

Les principaux journaux de Fairfax sont les quotidiens Morning Herald, de Sydney, et The Age, de Melbourne. Le Trésorier du gouvernement australien, M. Ralph Willis, a dit de la nouvelle offre de Tourang qu'elle « ne soulève aucune objection en vertu de la politique d'investissements étrangers ».

Hier, Wall Street a poursuivi son mouvement de hausse amorcé la veille, après la publication d'une série de statistiques économiques plus encourageantes ces deux derniers jours. Les titres les plus actifs : UAL (+ 3 \$), Digital Equipments (+ 2 \$), Xerox (+ 2,50 \$), General Dynamics (- 1,39 \$), Grace (- 75 ¢) et Loews (- 1,25 \$). Sur le Comex de New York, l'or s'est ressaisi de 1,40 \$ à 359,40 \$ US l'once, après son plongeon de 8,60 \$ US jeudi.

Les titres les plus actifs à Montréal : Laidlaw B (- 13 ¢), Banque de Montréal (+ 80 ¢) et BCE (- 13 ¢). À Toronto, le dollar canadien est resté stable à 87,51 ¢ US.

Le prix des métaux en livre sterling par tonne métrique à Londres : cuivre 1193-95, plomb 290-91, zinc 1141-43, aluminium 1097-98 et nickel 7100-10. À New York, pour livraison en janvier, le pétrole brut s'est apprécié de 9 ¢ US à 20,05 \$ US le baril.

La CSN veut réhabiliter la fiscalité en tant qu'outil de développement social

La CSN entreprendra en janvier une campagne pour « réhabiliter » la fiscalité afin qu'elle devienne un véritable outil de développement social et économique, de redistribution de la richesse et de financement des services publics. L'atteinte de cet objectif devra aussi se faire, selon la centrale syndicale, en remettant le Québec au travail.

Québec, le président Gerald Larose.

LE SOLEIL

« Ce n'est pas en maintenant un taux de plus de 20 % de population inactive que l'État réussira à générer suffisamment de revenus pour s'impliquer activement dans le développement économique et maintenir des services publics accessibles et de qualité », a soutenu hier, à

Dans un document fourni hier aux délégués du conseil confédéral, la CSN rapporte que chaque 1 % de chômage coûte quelque 1 milliard \$ au fédéral, 900 millions \$ au gouvernement du Québec et 170 millions \$ aux municipalités en dépenses supplémentaires et en recettes fiscales moindres. « Il est facile de voir

que c'est là que réside la plus grande marge de manoeuvre de nos gouvernements pour la gestion des finances publiques », lit-on dans le document utilisé pour la session de formation sur les finances publiques.

Selon le président de la CSN, le temps est venu de parler « vrai » : la gestion des finances publiques et de la fiscalité qu'ont fait les gouvernements de Québec et d'Ottawa a conduit à un cul-de-sac et la preuve est faite que les politiques économiques des dernières années sont un échec. « Elles ont engendré des coûts économiques énormes et des retombées sociales tout aussi

coûteuses et dévastatrices. Nous accumulons des problèmes qui renvoient un fardeau important aux générations futures », a-t-il poursuivi.

Lors de sa campagne d'opinion et d'action qui s'échelonne sur une période de 18 à 24 mois, la CSN saisira toutes les occasions pour sensibiliser ses membres et la population à la nécessité de rétablir plus d'équité et de justice à l'intérieur des règles fiscales. « Il faut éliminer le ressentiment et l'aversion qu'éprouvent les gens pour les taxes et les impôts. Il ne faut plus voir la fiscalité comme du vol organisé, mais bien comme un outil de développement ». Le dirigeant de la CSN prévient

qu'il ne veut pas se faire redire qu'il est inapproprié de faire payer plus les entreprises. « Les pays avec les plus bas taux de chômage prélèvent des taxes importantes auprès des entreprises », soutient M. Larose qui cite l'exemple de la Suède et du Danemark.

La CSN fera connaître son argumentation lors des audiences de la Commission itinérante organisée par Solidarité populaire Québec, lors du débat parlementaire, en février, sur le financement des services de santé, lors de l'adoption du budget du Québec et lors d'une opération « report de la TVQ », à compter du mois de juin.

Les expéditions manufacturières en baisse de 6,3 %

OTTAWA (PC) — Le secteur manufacturier ressentait apparemment encore les effets de la récession en octobre alors que les livraisons ont diminué de 1,5 % comparativement à septembre, a annoncé hier Statistique Canada.

Les entreprises manufacturières ont expédié pour 23 milliards \$ de marchandises en octobre, pour un total de 231,2 milliards \$ durant les 10 premiers mois de l'année, ce qui représente une baisse de 6,3 % par rapport à la même période de 1990.

Les livraisons de pétrole raffiné et de produits du charbon ont chuté de 4,8 % et les expéditions de papier et de produits connexes de 4,5 %.

L'agence fédérale de statistique rapporte également que ce fléchissement a été ressenti dans 12 des 22 principaux groupes manufacturiers en août, septembre et octobre. Des hausses n'ont été enregistrées que dans sept secteurs.

Les livraisons des entre-

prises canadiennes avaient progressé en avril, mai et juin, sont demeurées inchangées en juillet et août et ont diminué en septembre et octobre.

Les nouvelles commandes ont également baissé de 0,8 % en octobre (23,1 milliards \$), soit la troisième baisse en quatre mois.

Il y a aussi eu une légère remontée des commandes non exécutées, principalement grâce à une amélioration des affaires dans le domaine des avions et des pièces d'avions.

Les inventaires ont diminué de 0,7 % en octobre (34,7 milliards \$) dans 14 des 22 secteurs manufacturiers qui ont fait l'objet de l'étude de Statistique Canada.

Les inventaires sont en baisse de 4,2 % dans l'industrie de la machinerie et de 3,2 % dans les équipements de transport. Ils ont cependant augmenté pour le pétrole raffiné et les produits du charbon.

De façon générale, on note un déclin des expéditions depuis deux ans, de même que des inventaires, et des commandes non exécutées depuis avril 1989.

Le ministère des Forêts n'a pas apprécié le vidéo

Employé à la pépinière des Grandes-Piles, en Mauricie, M. Réjean Venant a écopé d'une suspension d'une journée de travail pour avoir filmé sur vidéo la destruction de 1,5 million de plants d'épinette et de pin, dont LE SOLEIL avait publié une photo le 28 septembre.

LE SOLEIL

Tout au cours de l'été et de l'automne dernier, le ministère des Forêts a détruit 3,5 millions de plants d'épinette noire, blanche et de Norvège et de pin gris, blanc et rouge qui devaient normalement servir au reboisement des forêts en 1991.

Membre du SFQ et repré-

sentant syndical, M. Venant n'a guère apprécié qu'on se livre à cette destruction massive. Il a filmé, à l'aide de sa propre caméra vidéo, la destruction de ces plants.

Au ministère, on l'accuse d'avoir réalisé ce film sur ses heures de travail et d'avoir utilisé sans autorisation un camion du ministère. Jeudi, on l'informait qu'il était suspendu pour une journée, une perte salariale de 125 \$. M. Venant a décidé de contester cette suspension et de déposer un grief.

La situation était d'autant plus navrante que, quelques jours plus tard, on apprenait que les producteurs du secteur des forêts privées, n'avaient pu obtenir le nombre de plants requis en vue du reboisement dans les forêts privées.

Alouette aura consolidé l'économie de Sept-Îles

SEPT-ÎLES — Avec la construction de son aluminerie de 1,4 milliard \$, la région de Sept-Îles a connu une année économique faste en 1991 mais on ne s'y est pas assis pour autant sur ses lauriers, pensant tout de suite à l'après-Alouette.

LE SOLEIL

« Tout grand projet fait une vague. Il survient un « back-lash » par la suite quand les travailleurs de la construction repartent. C'est dans cette perspective que nous visons d'autres projets pour au moins l'atténuer », a expliqué le commissaire industriel de Sept-Îles, M. Gilles Dechamplain.

L'aluminerie Alouette, dont la construction sera terminée au printemps, aura notamment requis à son sommet d'animation jusqu'à 2700 travailleurs de la construction. Dans la localité de 25 000 ha-

bitants qui vivait auparavant de la seule industrie du fer, ce grand chantier de la Côte-Nord aura amené beaucoup d'animation. À preuve, la circulation automobile qui a crû jusqu'à amener des heures de pointe, le taux d'occupation des logements qui a été propulsé aux alentours de 98 % et le secteur de la restauration qui a roulé comme jamais.

Et, indice quantifiable, quelque 130 unités d'habitation, dont 76 maisons unifamiliales,

qui ont été construites au cours des 10 premiers mois de l'année. « Une progression qui ne s'était pas vue depuis longtemps », selon M. Aurèle Bourgeois, l'inspecteur en bâtiment de la ville de Sept-Îles.

Le marché immobilier a, dans son ensemble, fait un bond considérable.

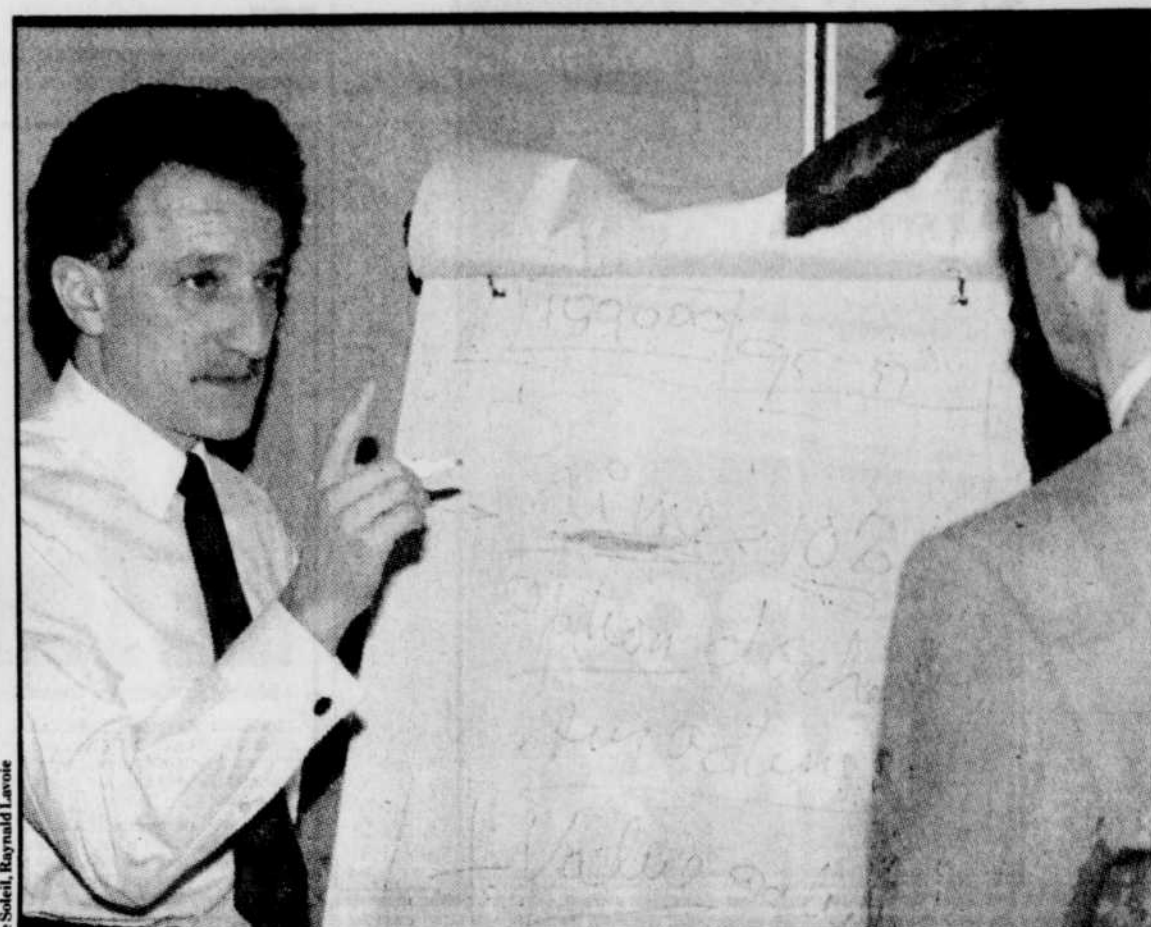
« La maison unifamiliale usagée moyenne se vend actuellement entre 75 000 \$ et 80 000 \$. Cette même maison qui se ven-

dait entre 35 000 \$ et 40 000 \$ il y a cinq ou six ans », affirme de son côté Mme Francine Langis, agent immobilier du groupe Le Permanent.

Pour l'heure, toutefois, ce marché immobilier marque le pas. Mme Langis y voit sans plus un ralentissement cyclique.

Dans les milieux bancaires, discrètement, on constate aussi

Suite page B-3



M. Gabriel Savard explique le fonctionnement de la prime au succès qui accompagne un prêt participatif.

Savard à la défense de la SDI

Le rapport du vérificateur général du Québec portant sur la Société de développement industriel présente une photographie statique d'une situation tout à fait évolutive depuis 18 mois qui ne rend pas justice aux employés de l'institution financière gouvernementale, selon son président-directeur général, M. Gabriel Savard.

LE SOLEIL

Il faut analyser les commentaires du vérificateur Guy Breton dans le contexte d'une réorganisation déjà en cours à la SDI au moment de la vérification. Dans une entrevue accordée au SOLEIL, M. Savard accepte pour la première fois de parler de ce rapport rendu public la semaine dernière et qui reproche sévèrement à la SDI de manquer de rigueur dans l'analyse et le suivi de ses dossiers. Il explique son silence d'une semaine par le fait qu'il ne pensait jamais que ce document soulèverait autant de réactions sensibles et de remarques vives.

« Nous avions suggéré au vérificateur de procéder à cet examen (de six mois) une fois que nous aurions complété notre réorganisation et non en plein milieu. Le contenu ne nous surprend pas car nous avions diagnostiqué globalement les mêmes choses et nous étions en train de mettre en marche les mesures correctives ».

Ce rapport, admet M. Sa-

vard, a fait mal aux 163 employés de la SDI à qui il ne rend pas le mérite qui leur revient. Malgré tout il refuse de le critiquer. « Notre personnel doit être fier de ce qu'il a accompli, dit-il. Notre situation est saine et sous contrôle. »

Manque de rigueur ? « Nous ne sommes pas là pour être aussi rigoureux que l'entreprise privée, de répondre le pdg. Nous avons une mission bien particulière dont l'entreprise privée ne veut pas. Notre rôle est complémentaire et reconstruit par nos partenaires privés. Notre mission justifie nos actions ».

M. Savard rappelle qu'en 1987 la SDI a vécu un virage radical quand elle est devenue partenaire de risques financiers avec les entreprises, ce qu'on appelle le prêt participatif. Mais l'objectif de promouvoir le développement économique du Québec demeure toujours.

L'institution, de préciser son président, a mis trois ans à roder sa nouvelle vocation. C'est qu'il fallait procéder à un changement majeur de mentalité au-

tant à l'interne qu'à l'externe, procéder à la formation, développer de nouvelles façons de faire et de nouveaux programmes, d'ajouter M. Savard.

« Nous avions besoin d'acquiescer d'abord de l'expérience avant de fixer les objectifs de la réorganisation. Faire la transition entre la subvention et la capitalisation exige beaucoup plus qu'un simple réaménagement des ressources humaines. Nous avons amorcé au mois d'avril dernier la mise en place d'une structure organisationnelle similaire à celle d'une véritable société de capital de risque ».

Et tout cela devait se faire sans arrêter le train en marche, de soumettre M. Savard. Les entreprises, assaillies par la récession, réclamaient de l'aide urgente pour sauver des emplois. « Notre personnel a fait des efforts constants pour livrer la marchandise sans affecter le service à la clientèle », affirme-t-il.

Comme preuve, il signale que pour la dernière année son organisme a accepté 286 dossiers de relance de pme pour une participation financière globale de 110,5 millions \$. Il soutient que pas une institution privée n'aurait pu faire mieux avec le même nombre d'employés que la SDI.

Autre texte en page B-3



Voici un des nouveaux véhicules que produira la compagnie Camions Pierre Thibault.

Camions Pierre Thibault dit miser sur l'excellence pour retrouver son marché

OUVERT
TOUS LES SOIRS

**VENTE
AVANT NOËL**

SAMSUNG

FAX 399\$

- Sélection automatique
- 16 niveaux de gris transmission photo

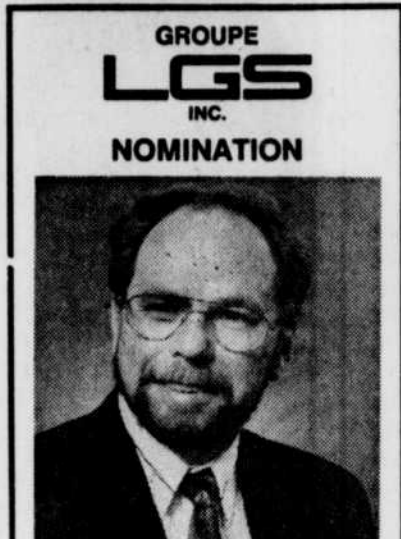
IMAX

ELECTRONIQUE

600, Belvedere, Québec, 687-1515

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Maintenu en opération par le Fonds de solidarité du Québec depuis sa fermeture l'an dernier après presque 80 ans d'existence, la compagnie Camions Pierre Thibault a été relancée officiellement par ses nouveaux propriétaires, la firme Nova QUINTech inc.

Malgré une importante injection de capitaux du Fonds de solidarité



Monsieur Gabriel Deschênes

Monsieur Raymond Lafontaine, président de Groupe LGS Inc. est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Gabriel Deschênes au poste de vice-président.

Dans ses nouvelles fonctions, monsieur Deschênes sera responsable du développement des affaires au bureau de Québec, tout en effectuant la coordination de l'ensemble des activités de LGS dans le secteur de la Santé, tant au niveau national qu'international. Il se rapportera à monsieur Marc-André Bélanger, vice-président responsable de la région de Québec.

Détenteur d'une maîtrise en administration des affaires à l'Université Laval, monsieur Deschênes a acquis, tout au long de sa carrière, une vaste expérience de l'information des organisations et des technologies afférentes. Il a œuvré au sein des administrations fédérale et provinciale et du secteur privé.

LGS est chef de file en technologies de l'information et en intégration de systèmes. Dans le secteur de la santé, LGS offre une solution entièrement intégrée de la gestion du dossier patient. LGS compte environ 700 professionnels répartis dans 14 bureaux d'affaires au Canada et en Europe.

ces dernières années, le fabricant de camions à incendie situé à Saint-François-du-Lac avait dû fermer ses portes au printemps 1990 en raison de difficultés financières. Le Fonds de la FTQ, qui en est toujours le principal actionnaire avec ses 2 millions\$, avait maintenu l'entreprise en opération pour sauver sa mise, d'environ 3 millions\$, dans l'attente d'acheteurs potentiels.

Misant sur l'excellente réputation des Camions Thibault et la fermeture de leur principal compétiteur, une compagnie américaine établie en Virginie, les nouveaux propriétaires veulent se lancer à l'assaut du marché nord-américain, a expliqué hier le président et directeur général de Nova QUINTech, M. Yvon Laforune, un ancien cadre supérieur chez Bombardier qui vise rien de moins que 100 % du marché québécois, 50 % du marché canadien et 25 % du marché américain.

Pour atteindre ses objectifs, Nova QUINTech apportera quelques améliorations à ses produits ainsi qu'au service à la clientèle. « Nous rechercherons la qualité totale à chacune des étapes de fabrication de nos camions. Le nom Thibault est fort bien coté dans les expositions, estime M. Laforune, et en développant une niche de produits haut de gamme nous avons la conviction de pouvoir accroître notre part du marché. »

Nova QUINTech fera suivre des cours aux anciens employés qui seront graduellement réembauchés au fil des mois. Actuellement, 35 personnes sont au travail, à compléter une vieille commande d'une douzaine de camions pour la ville de Montréal.

EN UN CLIN D'OEIL

■ Sico a un nouveau président

LONGUEUIL — Le vice-président corporatif de Sico, M. Gilles C. Beauchamp, vient d'être nommé président et chef de la direction de la compagnie. Il remplace à ce poste M. Ed Prévost, qui a démissionné récemment pour des raisons inconnues. M. Beauchamp est à l'emploi de Sico depuis 1971.

■ Entente entre Vauquelin et Cambior

MONTREAL — Mines Vauquelin et la Société minière Louvem ont conclu une entente qui donne à Vauquelin l'option d'acquérir 75 % d'intérêt divis dans les propriétés Chimo et Chimo centre. Vauquelin s'engage en retour à dépenser 500 000 \$ en travaux d'exploration entre 1993 et 1995.

■ Prêt de la SDI à l'industrie de la mode

MONTREAL — Cinq entreprises de vêtements de Montréal ont reçu un total de 1,2 million\$ en prêts de la Société de développement industriel pour mener à bien des investissements totalisant 1,8 million \$. Il s'agit de Vêtements de sport et cuir Jez, Joff Canada, Importations Montelle, Cravates Guiseppe et Marie St-Pierre Design.

■ Société de recherche pour l'industrie minière

SAINT-FOY — L'Association minière du Québec s'est dotée d'une société de recherche pour améliorer la compétitivité des mines à veines étroites, comme les mines d'or du Québec. La Société de recherche et de développement en exploitation minière (SOREDEM) regroupe Placer Dome, Cambior, Minnova, Minerais Lac, Mines Richmond et le Centre de technologie Noranda et d'autres compagnies pourraient s'ajouter à la liste. La société travaillera avec plusieurs centres de recherche dont le Centre de recherche industrielle du Québec et le Centre de recherche minérale, ainsi que l'Université Laval.

■ La BN prolonge son programme pour petits actionnaires

MONTREAL — La Bourse de Montréal vient d'autoriser la Banque nationale à prolonger jusqu'au 12 mars le programme qui permet aux détenteurs de 20 actions ou moins de vendre leurs titres au prix du marché sans payer de frais de courtage.

■ AMAX rachète des titres de dettes

NEW YORK — Amax a fait savoir qu'elle avait exercé son option lui permettant de racheter 100 millions \$ US de billets subordonnés portant intérêt à 9,23 % et venant à échéance le 15 avril 1995. Les billets, inscrits à la Bourse de New York, seront rachetés le 15 janvier à pleine valeur et les intérêts cesseront de s'accumuler à cette date. AMAX entend financer ce rachat avec ses marges de crédit.

■ La Financière Coopérants fait son bilan

MONTREAL — La Financière Coopérants a réalisé un bénéfice net consolidé de 258 000 \$ au cours des neuf premiers mois de son exercice. Les deux principales filiales, soit la Financière Coopérants prêt-épargne et la Financière Coopérants crédit-Bail, ont été vendues à la Banque Laurentienne. La première a enregistré un profit net de 2,7 millions \$ et la seconde un déficit d'exploitation de 64 000 \$. Les autres activités de la Financière accusent une perte de 308 000 \$.

■ La Fiducie Sun Life baisse ses taux

TORONTO — La Fiducie Sun Life a baissé son taux hypothécaire d'un an remboursable par anticipation de 9,9 à 9,75 %. Le taux sur les prêts à durée fixe de deux ans a aussi été réduit de 9,25 à 9 %.

■ Interdiction de la Commission des valeurs mobilières

MONTREAL — La Commission des valeurs mobilières a interdit toute opération à la Société de recherche et développement en supra-structures dentaires et à MM. Louis Marchand, Robert Turcotte et Bertrand Lussier d'agir comme courtier ou représentant d'un courtier. La société tente d'amasser 5 millions \$ en vendant des parts à raison de 50 unités de 100 \$ chacune sans le prospectus visé par la CVMQ exigé par la loi. En outre, les personnes mentionnées font la vente de ces parts sans être inscrites à titre de courtier ou de représentant de courtier inscrit. L'interdiction vaut également pour les dirigeants, les salariés et les mandataires de la société.

■ La caisse augmente sa part dans Groupe Lawson Mardon

MONTREAL — La Caisse de dépôt et de placement du Québec a annoncé l'acquisition de 326 700 actions subalternes de catégorie A de Groupe Lawson Mardon Ltée. Cette acquisition effectuée le 12 décembre à la Bourse de Montréal porte à 2 226 700 le nombre d'actions détenues par la caisse, ce qui représente 13,69 % du capital-actions de Lawson Mardon.

■ Inauguration chez Siemens

MONTREAL — Siemens Electric, filiale du groupe allemand Siemens AG, a inauguré hier son nouveau centre de services et d'ingénierie à Pointe-Claire, en banlieue ouest de Montréal. Il s'agit d'un projet qui a coûté 2 millions \$. Siemens Electric emploie 4000 personnes au Canada dont 1000 au Québec.

■ L'industrie du transport routier serre les rangs

MONTREAL — Les employeurs et les syndiqués du transport routier du Québec ont unis leurs efforts dans un Comité d'adaptation de la main-d'œuvre afin de trouver les moyens pour s'ajuster aux nouvelles réalités du libre-échange et de la libéralisation des marchés. L'Association du camionnage du Québec, le local 931 des Teamsters et l'Association des propriétaires de camions-remorque indépendants font part du groupe.

UNE QUESTION D'HONNEUR

POUR LES GENS D'AFFAIRES DE LA RÉGION DE QUÉBEC



FIDÉIDES

Chaque année, les Fidéides rendent honneur aux entreprises les plus performantes dans la région de Québec.

POUR GAGNER, IL FAUT ÊTRE INSCRIT!

Pour récolter les honneurs qui vous sont dus, vous devez être inscrit avant le 31 janvier 1992. Inscrivez-vous dès maintenant si votre entreprise s'est signalée de façon particulière dans l'une de ces catégories:

- Environnement • Formation • Distribution et services
- Fabrication • Public et para-public • Haute technologie
- Marketing • Petite entreprise

Si vous n'avez pas reçu votre fiche d'inscription, communiquez sans tarder avec la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy.

Le Gala des Fidéides aura lieu le 12 mars 1992, au Centre municipal des congrès de Québec

À TOUT SEIGNEUR, TOUT HONNEUR!
Pour informations

LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE SAINT-FOY
2700, boul. Laurier, Édifice Champlain, suite 2200
Sainte-Foy (Québec) G1V 4K5

Téléphone: 651-7181
Télécopieur: 651-5248



CJRP 1060



CFP



Hydro-Québec

LES SOLEILS

RAYMOND CHABOT, MARTIN PARÉ



Les caisses populaires Desjardins



Unitel

Marketel

COMMUNICATEURS - CONSEILS

Plus de
3 000
points offerts
cette semaine
dans
LE SOLEIL

Si vous êtes membre du Club,
entrez le code suivant:
59554024
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688

CLUB Multi-points



FIDÉIDES

LES FIDÉIDES 1992
LE GALA DE L'EXCELLENCE
EN AFFAIRES



La Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy est heureuse d'annoncer la participation de la Commission de formation professionnelle (CFP) en tant que commanditaire majeur aux Fidéides 1992. La gala se tiendra le 12 mars 1992 au Centre municipal des congrès.

De gauche à droite: madame Louise Carpentier, directrice des communications à la CFP; monsieur Bernard Côté, président des Fidéides 1992 et comptable agréé associé chez Raymond Chabot Martin Paré; monsieur Valois Malenfant, directeur général de la CFP région de Québec Chaudière-Appalaches et Nord du Québec; et monsieur Louis Asselin, président de la Chambre et avocat associé de l'étude Marquis Huot.



Commission de formation professionnelle
du Québec



Chambre de commerce
régionale de Sainte-Foy

La SDI aura permis à Québec d'économiser plusieurs centaines de millions de dollars

La Société de développement industriel a permis des économies de centaines de millions de dollars au gouvernement québécois malgré des pertes cumulatives de 7 millions \$ pour les cinq dernières années, soutient son président-directeur général Gabriel Savard.

LE SOLEIL

Depuis avril 1987 alors que la SDI s'associe aux entreprises sur une base d'affaires, notamment par le biais de prêts participatifs, elle a assumé une perte cumulative de 7,1 millions \$ pendant que son actif est passé de 436 millions \$ à plus de 1 milliard \$.

L'institution a encaissé des profits les trois premières années, mais là comme ailleurs la récession a frappé dur en 1990-1991 avec un manque à gagner de 16,7 millions \$. D'ailleurs le pdg estime que le déficit de 1991-1992 rejoindra celui de cette année-là, entre 15 à 17 millions \$. « Jusqu'à maintenant la courbe est similaire », révèle-t-il au SOLEIL au cours d'une entrevue.

M. Savard estime tout de même

cette performance excellente : c'est largement inférieur à ce que ça coûtait à l'État dans le passé quand l'organisme distribuait annuellement plus de 100 millions \$ sous forme de subventions non remboursables. Avec la réforme de 1987, la SDI cherche maintenant à trouver l'équilibre entre l'autofinancement de son portefeuille d'aides financières et le développement économique du Québec.

La perte cumulative de la société au chapitre des ses prêts participatifs équivaut à 27,6 % de ses déboursés. Les statistiques révèlent qu'en moyenne 50 % des nouvelles entreprises canadiennes ferment leurs portes après leurs trois premières années.

De plus, M. Savard n'hésite pas à faire remarquer que la SDI doit assumer des risques si élevés que d'autres institutions financières

refuseraient l'aide sollicitée et qu'au surplus le contexte économique était à son pire en 1990-1991. « Nous devons alors accepter que nous supportons une plus large part de pertes ».

L'organisme gouvernemental de soutien financier fondé en 1971 compte pas moins de 2500 pme dans sa clientèle. Depuis le premier avril 1987, il a secouru 1438 entreprises au chapitre des interventions financières régulières pour un total de 612 millions \$; le support en vertu des mandats spéciaux du gouvernement (aide garantie par le gouvernement parce que trop élevée pour être supportée par la SDI) a touché 102 entreprises et engagé 1,3 milliard \$.

L'institution possède une pleine autonomie d'intervention pour la partie dite « régulière » de sa mission. Par contre, quand c'est un mandat gouvernemental selon l'article 7 de sa loi constitutive, c'est par écrit que la SDI reçoit la commande du gouvernement et elle doit s'y conformer scrupuleusement.

Quant au fameux prêt secret au

Groupe Malenfant dont il fut question il y a quelques mois, rien n'a été déboursé. « Nous avons fait connaître au groupe une série de conditions pour une aide éventuelle, d'expliquer M. Savard, mais comme les conditions n'ont jamais été remplies nous n'avons pas autorisé d'intervention ».

Le pdg rappelle, dans un autre ordre d'idées, que les programmes d'aide seront révisés l'an prochain comme à tous les cinq ans. Mais depuis le mois d'avril dernier l'institution s'est dotée d'une nouvelle structure en tenant compte de l'intégration de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche et de la Société de développement des coopératives.

Une vice-présidence a été créée pour chacun de ces deux nouveaux volets ainsi qu'une direction Crédit et une de Redressement. Des équipes régionales formées de directeur de portefeuille polyvalent font que maintenant les risques associés à une intervention sont évalués par plusieurs personnes et non un seul individu.

dans le contexte de la politique du ministre Gerald Tremblay des grappes industrielles.

M. Dechamplain désigne en revanche à la volée toute une brochette de projets déjà connus qui amèneront de l'eau au moulin septilien en 1992. Entre autres, les travaux d'Hydro Québec au poste Arnaud, le projet hydro-électrique du Lac Robertson sur la Basse-Côte-Nord, l'usine de câble Cabellum dont le chantier redémarrera vraisemblablement en janvier, la construction de la Réserve navale canadienne porteuse d'un investissement de 10 ou 12 millions \$, etc. Et le développement de la rivière Sainte-Marguerite, un projet hydroélectrique de 2 milliards \$ qui pourrait s'enclancher en 1992 ou 1993 si l'État québécois devait s'entendre rapidement avec les autochtones.

« Certes, il n'y a pas lieu d'être pessimiste », a synthétisé M. Dechamplain.

bien rémunérés », a souligné M. Ringette.

À la Chambre de commerce, on a une vision différente de la situation. « Alouette a amené de l'oxygène à notre économie. Elle vient, définitivement, la stabiliser », a indiqué d'emblée le président de la Chambre de commerce de Sept-Îles, l'avocat Luc Dion.

Certes, dans l'esprit du président de la Chambre, le départ des travailleurs de la construction est susceptible d'entraîner une petite récession dans les secteurs du logement locatif et de l'hôtellerie et de la restauration.

Mais, de l'avis de Me Dion, les 600 emplois permanents de l'Aluminerie sont porteurs d'un effet multiplicateur beaucoup plus grand que ceux de la construction. C'est-à-dire qu'un emploi à Alouette en créera bien davantage dans les petites et moyennes entreprises de ser-

vices qui graviteront autour de la grande aluminerie.

« Les travailleurs de la construction sont pour beaucoup des itinérants. Ce ne sont pas eux qui achètent des maisons », a ajouté le président de la Chambre. Cette économie stabilisée par l'aluminerie, la Chambre de commerce entend s'en servir comme tremplin.

« Il faut absolument débloquent d'autres dossiers. Nous avons un levier sur les gouvernements et les investisseurs à cause de notre activité économique », affirme Me Dion.

Des dossiers auxquels fait allusion le président de la Chambre, la Corporation de développement économique en aurait, paraît-il, deux ou trois dans sa manche.

Le commissaire industriel Gilles Dechamplain, très discret sur ses dossiers, indique sans plus que Sept-Îles « mise énormément du côté des activités forestières dans la région ». Ceci,

Suite de la page B-1

la tranquillité relative du secteur témoin de l'immobilier; à tort ou à raison quelque peu pessimiste, on en est à s'interroger si l'effet Alouette ne serait pas déjà terminé.

Chez le syndicat des Métallurgistes, équipage de ce bateau de l'industrie du fer qui prend l'eau, on voit la situation à peu près du même oeil.

« Avec tous les emplois qu'on est en train de perdre, la relance ne fera pas long feu. Les gains réalisés avec Alouette sont en train d'être perdus dans les pertes d'emplois des compagnies minières », a estimé le représentant syndical Gordon Ringette.

Cet automne, les deux sociétés minières qui ont pignon sur rue à Sept-Îles (les minières IOC et Wabush) ont en effet effectué ensemble un peu plus de 200 mises-à-pied. « Des emplois

PARLONS ARGENT

par DIDIER FESSOU
LE SOLEIL



Planification de fin d'année (1)

Voici un aperçu des principaux éléments de planification de fin d'année pour 1991. Cette liste, dont je publierai la suite mardi prochain, n'est pas exhaustive. Mais, comme le recommande Raymond Chabot Martin Paré dans son *Bulletin fiscal annuel* et d'où sont tirées plusieurs informations publiées ci-dessous, « à cause de la complexité de l'environnement fiscal, toute planification devrait se faire avec l'assistance d'un conseiller fiscal. »

— **Taux d'impôt sur le revenu personnel** : en 1991, le taux d'imposition marginal combiné a légèrement augmenté pour les Québécois. En effet, la surtaxe sur les revenus élevés imposée par Ottawa est passée de 3 à 5 % et s'applique sur tout excédent de 12 500 \$ de l'impôt payable avant surtaxe, au lieu de 15 000 \$ comme auparavant.

— **Pension de sécurité de vieillesse et allocations familiales** : elles sont remboursables pour tout particulier dont le revenu a excédé 51 765 \$ en 1991. Le montant remboursable correspond à 15 % du revenu net du particulier excédant ce seuil, sans toutefois excéder le total des prestations reçues dans l'année. Ce seuil se calcule sur une base individuelle et non sur une base familiale. La récupération s'effectue par le mécanisme d'un impôt spécial qui, lui, est déductible au fédéral et au provincial dans la déclaration d'impôt de l'année pour laquelle l'impôt spécial est payé. Un particulier qui a donc reçu de telles prestations en 1991 a intérêt à réduire son revenu net fédéral jusqu'au seuil de 51 765 \$ par le recours aux abris fiscaux.

— **Prestations d'assurance-chômage** : même recommandation pour une personne qui aurait reçu des prestations d'assurance-chômage en 1991. Elles sont remboursables à raison de 30 % du revenu net excédant 53 040 \$. Un tel remboursement constitue toutefois une dépense déductible dans le calcul du revenu net.

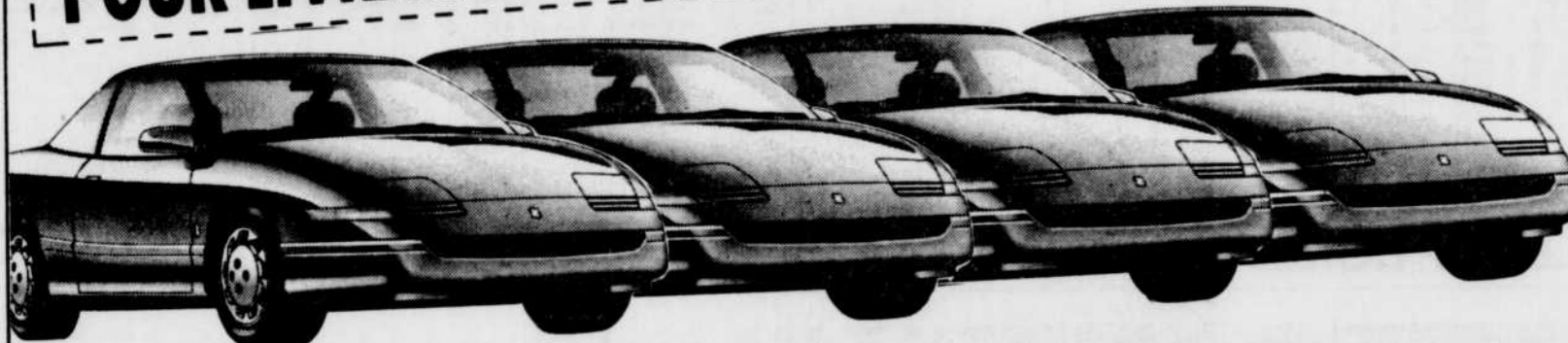
— **Revenu d'intérêt** : on doit inclure une fois par an les revenus d'intérêt accumulés sur les placements acquis depuis le 1er janvier 1990. Mais si, en juin 1991, vous avez acquis un placement comportant des intérêts composés jusqu'en juin 1993, vous n'êtes pas tenu de déclarer les intérêts courus au 31 décembre 1991 mais vous devrez inclure dans votre déclaration d'impôt 1992 les intérêts cumulés au 30 juin 1992.

— **Dépense en intérêts** : les intérêts sont déductibles du revenu s'ils ont été payés dans l'année; s'il existait une obligation légale de les payer; si le montant est raisonnable; si les intérêts se rapportent à un revenu d'argent emprunté pour gagner un revenu d'entreprise ou un revenu de bien (à l'exception du gain en capital). Si vous projetez d'acheter des actions REA, vous devriez considérer la possibilité d'emprunter à cette fin et d'utiliser vos fonds disponibles pour rembourser vos emprunts personnels dont les intérêts ne sont pas déductibles (vos frais d'hypothèque, par exemple). Toutefois aucune déduction ne pourra être réclamée si vous transférez ces actions dans un REER ou un régime de pension agréé.

— **Gains en capital** : toute personne résidant au Canada a droit à une exonération cumulative du gain en capital de 100 000 \$. Elle s'applique à l'excédent des gains en capital sur les pertes en capital de l'année. De plus il faut tenir compte des pertes au titre d'un placement d'entreprise subies par un particulier et de l'application des pertes nettes cumulatives sur placements. Une exonération supplémentaire cumulative de 400 000 \$ est disponible, sous conditions, lors de la disposition d'actions d'une corporation exploitant une petite entreprise et lors de la disposition de bien agricoles. Il faut avoir détenu ces actions pendant les 24 mois précédant cette disposition.

— **Frais d'automobile** : bien que les règles relatives aux dépenses d'automobiles en 1991 sont en général semblables à celles qui prévalaient en 1990, l'introduction de la TPS a terriblement compliqué les incidences subies par un particulier qui utilise une automobile mise à sa disposition par son employeur, ou pour l'employé qui réclame des dépenses d'automobile dans sa déclaration, ou bien, encore, pour le particulier en affaire qui utilise une automobile dans le cadre de son entreprise. Dans son document de planification fiscale de fin d'année, la firme Raymond Chabot Martin Paré a eu besoin d'une dizaine de pages pour présenter les incidences de la TPS. Impossible, donc, de résumer cela en dix lignes sans risquer d'induire en erreur à cause d'une omission. Voilà un sujet sur lequel il vaut mieux consulter un fiscaliste.

LE PLUS GRAND CHOIX DE SATURN SC AU QUÉBEC POUR LIVRAISON IMMÉDIATE



Le no 1



POUR LE CHOIX, LE PRIX, LA QUANTITÉ
chez **SATURN, SAAB, ISUZU RIVE SUD**

4585, boul. de la Rive-Sud, Lévis, (418) 835-1888

MIDLAND WALWYN

DES SOLUTIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES



Jacques Cossette
directeur



Bernard Rouleau



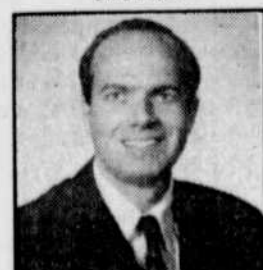
Claude Michaud



Guy Renaud



Daniel Denis



Jean Tremblay



Jean Baribeau



Jacques Turcotte



Jacques Lemelin

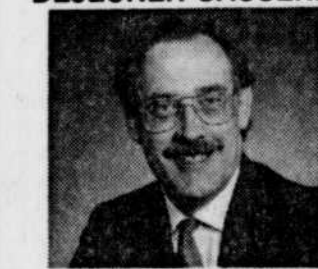


Claude Boulet

MIDLAND WALWYN, la plus importante firme en valeurs mobilières indépendante au Canada, est spécialisée dans les services financiers pour le particulier. Nos professionnels vous offrent une perspective de placement objective et disciplinée tout en vous faisant profiter d'un service courtois et personnalisé.

Nos bureaux sont situés au :
2954, boul. Laurier, # 650, Place Iberville IV
Sainte-Foy, G1V 4T2
Tél. : (418) 652-8011, 1-800-463-8317

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN
DÉJEUNER-CAUSERIE



Monsieur André Duchesne
Président-directeur général
Association des industries forestières du Québec

TITRE : "L'industrie forestière : métamorphose nécessaire"
DATE : Le mardi 17 décembre 1991
HEURE : 11 h 30 (accueil)
LIEU : Château Frontenac
Salle de bal
COÛT : 32,10 \$ (TPS incluse, # R106905888)
Pour réservation :
(418) 692-3853

À LOUER
POUR LE 1er MARS 1992
TOUT ou PARTIE
36000 PI CA ENVIRON
AU 1535, CHEMIN STE-FOY
• Très belle bâtisse
• Béton
• Air conditionné
• Très grand stationnement
extérieur
Pour toute information, appelez à
frais virés
1 (514) 648-1131
Courtiers et agents d'immobilier
s'abstiennent.

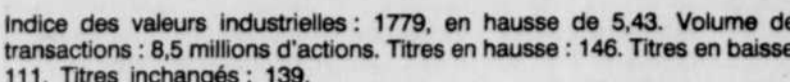
Plus de
3 000
points offerts
cette semaine
dans
LE SOLEIL

Si vous êtes membre du Club,
entrez le code suivant :
23852194
Sinon, composez sans frais, le
1-800-563-8688

CLUB Multipoints

POUR NOËL
Une belle façon de lui dire *je t'aime*
un certificat-cadeau de
L'Institut Lise Watier
(514) 270-9296
Commandes téléphoniques acceptées.

Tendances des 10 derniers jours



-C-

K&N Inc.	56000	64%	61%	61%
ICEL Inc.-B	4300	39%	39%	39%
ICF Inc.-CF	375	77%	77%	77%
CFI	300	90	90	90
CSC Inc.	2680	57%	71%	71%
ICGI Inc.-A	4680	34	34	34
ICGI Inc.-B	4680	34	34	34
Carbo	725	148	148	148
Comstar	990	9	8%	9
Comstar	2440	23%	23%	23%
Comcast	3000	230	230	230
Comp Res	3000	47	47	47
Comp Res	3000	47	47	47
Com Mail	800	521%	210%	211%
Com Day	4500	524%	233%	233%
Com Day	4500	524%	233%	233%
IC Tire A	14186	23%	21%	21%
IC Tire B	14186	23%	21%	21%
Car Turbu	5250	146	155	155
Car Turbu	5250	146	155	155
C-UMH B	227	520%	204%	204%
CRmco-A	18464	280	280	280
CRmco-B	18464	280	280	280
Constar	20870	5	49%	5
Caro Corp	20900	55%	51%	51%
Caro Corp-A	400	55%	51%	51%
Caro Corp-B	400	55%	51%	51%
Cascode	50360	56	51%	6
Cascode	300	150	150	150
Cascode	300	150	150	150
C-Capital	1800	70	60	70
IC-Cap A	50750	42	32	32
IC-Cap B	50750	42	32	32
C-GT Res	12900	160	123%	160
Chrysler	160	123%	134%	134%

Peoples	900	175	175	175	—
Petro-Can	18564	88%	9%	9%	—

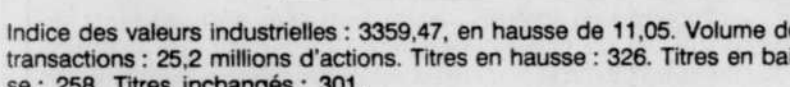
[illegible]

Achates	5000	2	2	2
Alliance	700	12	12	12

[illegible]

3
9
1
1

Tendances des 10 derniers jours



CI Bk Com	220240	53194	3195	3196
CIBC 3	0	490	510034	10034 10034

[illegible]

25	Lwen	Ondi	800	225	225	225
2	London	Ins	635	\$24 1/4	24 1/4	24 1/4

[illegible]

5	Plash Cor	117530	\$194	194	194
	Potash w	51650	430	420	420

[illegible]

2	Trilon A	w	3000	100	100	100
1	TrilonF	p	w	see below		
10	Trilon		21587	8834	814	834

1	Trimon	A	w	1000	100	100	100
2	Trimon	A	w	31587	364	874	874
3	Trimon	C	F	26035	994	1000	1000
4	Trimon	C	F	2900	1000	1000	1000
5	Trimon	C	F	1260	165	165	165
6	Trimon	C	F	1700	913	13	13
7	Trimon	C	F	1700	913	13	13
8	Trimon	C	F	18180	1994	11	11
9	Trimon	C	F	4200	394	94	94
10	Trimon	C	F	1700	913	13	13
11	Trimon	C	F	1700	913	11	1114
12	Trimon	C	F	1000	115	115	115
13	Trimon	C	F	1000	115	115	115
14	Trimon	C	F	1000	253	253	253
15	Trimon	C	F	1000	253	253	253
16	Trimon	C	F	1000	253	253	253
17	Trimon	C	F	1000	253	253	253
18	Trimon	C	F	1000	253	253	253
19	Trimon	C	F	1000	253	253	253
20	Trimon	C	F	1000	253	253	253
21	Trimon	C	F	1000	253	253	253
22	Trimon	C	F	1000	253	253	253
23	Trimon	C	F	1000	253	253	253
24	Trimon	C	F	1000	253	253	253
25	Trimon	C	F	1000	253	253	253
26	Trimon	C	F	1000	253	253	253
27	Trimon	C	F	1000	253	253	253
28	Trimon	C	F	1000	253	253	253
29	Trimon	C	F	1000	253	253	253
30	Trimon	C	F	1000	253	253	253
31	Trimon	C	F	1000	253	253	253
32	Trimon	C	F	1000	253	253	253
33	Trimon	C	F	1000	253	253	253
34	Trimon	C	F	1000	253	253	253
35	Trimon	C	F	1000	253	253	253
36	Trimon	C	F	1000	253	253	253
37	Trimon	C	F	1000	253	253	253
38	Trimon	C	F	1000	253	253	253
39	Trimon	C	F	1000	253	253	253
40	Trimon	C	F	1000	253	253	253
41	Trimon	C	F	1000	253	253	253
42	Trimon	C	F	1000	253	253	253
43	Trimon	C	F	1000	253	253	253
44	Trimon	C	F	1000	253	253	253
45	Trimon	C	F	1000	253	253	253
46	Trimon	C	F	1000	253	253	253
47	Trimon	C	F	1000	253	253	253
48	Trimon	C	F	1000	253	253	253
49	Trimon	C	F	1000	253	253	253
50	Trimon	C	F	1000	253	253	253
51	Trimon	C	F	1000	253	253	253
52	Trimon	C	F	1000	253	253	253
53	Trimon	C	F	1000	253	253	253
54	Trimon	C	F	1000	253	253	253
55	Trimon	C	F	1000	253	253	253
56	Trimon	C	F	1000	253	253	253
57	Trimon	C	F	1000	253	253	253</

1/4	
1/4	

96
72
70
98
10
5
5

75
26

1/2
1/2
1/2

15
10
1/2

—
mg.
—

1/2
3g

1/2
3g
3g
—

07
1/2
—

—

3g
07
1/2
7g
1/2

Cours des options Trans-Canada transigées aux bourses de Montréal et de Toronto.	JA \$26	70	95	75	3	227	Echo Bay Mines	C	\$8 1/2	Opt Vol	149	
	BC Telephone	C	\$21 1/4	Opt Vol	5		JY 58	P	80	90	75	5

[illegible]

Veritas	CXR	169	11%	1%	1%	EcolEn	22	10	45	14%	14	14	+ 1%
	Coblysn	159	31%	30%	31% + 1%	Edisto	1143	1%	1%	1%	1%	+ 3%	

[illegible]

Birks & Son minimise l'importance de ses problèmes

MONTREAL — La société Henry Birks & Son prévoit fermer quelques-uns de ses magasins au Canada en 1992

mais il n'y a rien là d'exceptionnel en regard de la pratique des années précédentes.

par MICHEL VAN DE WALLE
de la Presse canadienne

C'est ce que soulignait la porte-

parole de la firme de joaillerie, Johanne Hotte, lorsque appelée à commenter les informations publiées hier voulant que l'entre-

prise s'apprête à fermer une douzaine de ses succursales l'an prochain.

« Que l'on ferme une douzaine

de magasins sur les 154 que nous avons au Canada, ce n'est pas inhabituel », a dit Mme Hotte. « Chaque année, nous pouvons fermer de 10 à 12 magasins. L'an dernier, par exemple, on en a fermé 14. »

Mme Hotte signale que les fermetures ne toucheraient pas nécessairement des magasins portant le nom de Henry Birks & Son, qui sont au nombre de 84 au Canada, mais aussi des filiales portant d'autres dénominations sociales. Il y a en 70 de ce type au pays.

La porte-parole rappelle que l'entreprise avait multiplié les succursales dans les années 50 et 60, à la faveur de la création des centres commerciaux. Mais la conjoncture actuelle dans le domaine des ventes au détail oblige l'entreprise à modifier sa façon de faire.

De plus, signale-t-elle, la fermeture de magasins ne conduit pas nécessairement à des mises à pied importantes puisque les employés peuvent se voir offrir des emplois dans d'autres succursales.

Les repas dans les cabanes à sucre ne seront plus considérés comme activité agricole

Le service de repas dans les cabanes à sucre du Québec à l'époque des sucres n'est plus considéré comme étant une activité agricole, mais bien comme une activité commerciale. Ce changement de cap de la Commission de la protection du territoire agricole (CPTA) soulève actuellement une véritable levée de boucliers au sein des acériculteurs.

LE SOLEIL

Différents organismes, dont le Syndicat des producteurs acéricoles de la région de Québec, le Syndicat acéricole de Lanaudière et les Fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière-Mégantic, demandent au président de la CPTA, M. Jean Proteau, d'annuler cette décision adoptée le 8 avril dernier.

Un porte-parole de l'UPA de la région de Québec, M. Pierre Bouffard, déplore vivement que la commission mette ainsi un terme à cette façon de procéder qui existait depuis 13 ans. Ce que l'on craint davantage dans cette décision c'est que la CPTA se confère en quelque sorte le rôle de juge.

De plus, pour les acériculteurs cette décision apparaît comme une menace. Les plus sombres scénarios sont envisagés comme l'abandon du service des repas dans les cabanes à sucre ou encore l'avenir même des cabanes à sucre commerciales serait mis en cause.

Tout en prêchant en faveur du maintien de l'ancienne formule, les acériculteurs estiment que par l'entremise des repas à la cabane à sucre, ils pouvaient ainsi écouler une grande partie de leur production.

Pendant ce temps à la CPTA on explique que toutes les inquiétudes reposent purement et simplement sur des présomptions. Le porte-parole de la commission, M. Claude Gilbert, explique au SOLEIL que la CPTA veut tout simplement éviter les abus. « Chaque cas, dit-il, est un cas d'espèce. »

En fait, on veut éviter que des personnes s'improvisent acériculteur. Sans pour autant entailler un seul érable et produire un seul millilitre de sirop, on offre aux consommateurs des repas axés sur les produits de l'érable. « Les commissaires, ajoute M. Gilbert, ont en quelque sorte clarifié la loi. »

Pour lui, les personnes qui voudront offrir des repas dans des cabanes à sucre au cours de la saison des sucres et même à longueur d'année, devront au préalable obtenir, non pas un permis, mais une autorisation de la commission.

Sa demande sera analysée par les commissaires. Toute une série de critères entreront alors en ligne de compte dans l'évaluation du projet. On voudra connaître l'impact du projet. La destruction d'une partie de l'érablière pour l'aménagement d'un stationnement, par exemple, entrera également en ligne de compte.

ENCORE PLUS POUR NOEL

FINANCEMENT SUR 48 MOIS... TOUTE LA DIFFÉRENCE.

5,9%

Jusqu'à 48 mois

ESCORT

5,9%

ou

1 250\$
de remise*

À PARTIR DE 10 145\$**

TEMPO
TOPAZ

6,9%

ou

1 250\$
de remise*

À PARTIR DE 9 745\$**

AÉROSTAR
AÉROSPORT

5,9%

ou

1 500\$
de remise*

À PARTIR DE 15 995\$**

TAUX D'INTÉRÊT ET REMISES EN ARGENT DISPONIBLES À L'ACHAT DE PLUSIEURS AUTRES MODÈLES.
VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR OBTENIR TOUS LES DÉTAILS.



CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES
FORD ET MERCURY DU QUÉBEC

* Les clients qui choisissent le financement au lieu de la remise en argent sont éligibles au financement jusqu'à 48 mois au taux de 5,9% à l'achat d'une Escort ou d'un Aérostar ainsi que de 6,9% à l'achat d'une Tempo ou d'une Topaz. Cette offre, d'une durée limitée, s'applique aux modèles de 1992 et des années précédentes en inventaire chez le concessionnaire. Sujét à l'approbation du crédit. ** Les prix de détail de 10 145 \$, 9 745 \$ et 15 995 \$ incluent la remise en argent. La TVA, les frais de transport et autres taxes applicables sont en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

La hausse du prix du gaz a peu d'impact sur la biénergie

La récente hausse de prix décrétée par Gaz Métropolitain pour le gaz naturel en période de pointe n'aura que peu d'impact sur la clientèle résidentielle d'Hydro-Québec qui utilise des systèmes biénergie.

LE SOLEIL

En effet, à peine 1,4 % des 70 000 clients biénergie d'Hydro-Québec utilisent un système électricité-gaz. Le reste, 98 %, utilise plutôt un système électricité-mazout, indiquent des données fournies par Hydro.

Le système biénergie fonctionne comme suit : à basse tempéra-

ture, le système de chauffage utilise l'électricité à un tarif avantageux, mais dès que le thermomètre descend sous les -12 degrés Celsius, la tarification devient suffisamment élevée pour inciter le client à utiliser son système d'appoint, gaz ou mazout selon le cas.

Selon Gaz Métro, Hydro-Québec ne fait que transférer son problème de pointe aux autres

sources d'énergie. Et comme le distributeur de gaz naturel a les mêmes problèmes qu'Hydro à ce sujet, il vient tout juste de doubler ses tarifs de pointe de façon à décourager sa clientèle résidentielle biénergie.

Selon la société d'État, cependant, la biénergie qui utilise le mazout comme système d'appoint demeure plus avantageuse qu'un système qui utilise exclusivement l'une des trois sources d'énergie.

Un client résidentiel qui consommerait 18 800 kWh pour ses besoins de chauffage paierait ainsi 956 \$ avec un système tout à

l'électricité ; 998 \$ avec le gaz naturel (incluant 106 \$ d'entretien) ; et 1083 \$ avec le mazout alors que les frais seraient de 898 \$ pour la biénergie électricité-mazout, indiquent des estimations publiées par Hydro-Québec.

Gaz Métro n'arrive pas aux mêmes conclusions, mais ses données reposent sur une consommation d'énergie supérieure à la moyenne, affirme Hydro-Québec.

Celle-ci est présentement en pleine campagne pour encourager l'implantation de systèmes biénergie résidentielle. D'ici 1994, grâce

à un programme qui prévoit jusqu'à 3000 \$ de subventions, la société d'État espère aller chercher 80 000 nouveaux clients biénergie.

Le but de cette campagne est de réduire la consommation d'électricité pour des fins de chauffage.

MIL Davie veut sa part des contrats d'Hibernia

LÉVIS — Le consortium Hibernia annoncera sous peu le nom des neuf entreprises retenues pour soumissionner pour la construction d'un des cinq super modules de la plate-forme pétrolière qui sera érigée au large de Terre-Neuve. Des informations diffusées cette semaine indiquent qu'aucune entreprise canadienne ou québécoise ne figure sur cette liste.

par CLAUDETTE SAMSON
LE SOLEIL

Le premier ministre Robert Bourassa a admis le fait lors des questions à l'Assemblée nationale cette semaine, en s'empressant de préciser que le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie avait fait des représentations « très fermes » auprès de son homologue fédéral, pour que les entreprises québécoises et notamment le chantier maritime MIL Davie, de Lévis, soient appelées à soumissionner.

Ces représentations auraient même été faites de « bureau de premier ministre à bureau de premier ministre », selon certaines sources.

En conférence de presse hier, le député de Lévis à l'Assemblée nationale Jean Garon a lui aussi pressé le gouvernement fédéral de donner un « sérieux coup de barre » dans sa façon de mener ce dossier, pour que le Québec ait sa juste part de retombées économiques de ce méga-projet de 5,2 milliards \$.

Ottawa verse dans le projet un milliard \$ en subventions directes et 1,7 milliard en garanties de prêt. La part québécoise dans cet

octroi est de près de 700 millions \$.

Hibernia est formé des firmes américaines Mobil Oil, Chevron et Gulf et de la société canadienne Pétro-Canada.

Du côté du chantier maritime MIL Davie, le vice-président à l'administration Terry Liston n'a pas voulu commenter, se contentant de préciser que la compagnie n'a pas encore vu la liste des entreprises qui seront invitées à soumissionner, et que le chantier avait toujours bon espoir d'obtenir sa part de contrats.

Le représentant syndical Robert Monette n'a pas caché pour sa part sa déception devant la mollesse fédérale, qui « devrait exiger que MIL Davie puisse au moins soumissionner pour ce contrat ».

De son côté, le président de l'Association des manufacturiers du Québec, Richard Le Hir, a indiqué au SOLEIL être d'autant plus préoccupé que l'an dernier, un colloque réunissant à Montréal quelque 500 représentants d'entreprises québécoises avait permis de détecter un fort intérêt pour le projet.

La déception est donc grande dans ce milieu, alors que les politiciens ne se sont pas privés de faire miroiter l'espoir de fortes retombées au Québec depuis les débuts du projet. Un bureau de surveillance de ces retombées a même été mis sur pied.


**METTEZ DU SOLEIL
DANS VOTRE QUOTIDIEN**
LE SOLEIL
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!

Maisons d'enseignement

UNIVERSITÉ LAVAL

Direction générale des programmes de premier cycle

LES COURS TÉLÉVISÉS ET PAR CORRESPONDANCE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Une occasion unique d'élargir le champ de ses connaissances et d'acquérir des crédits universitaires tout en demeurant chez soi.

HIVER 1992

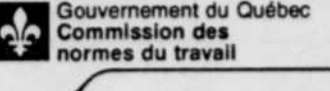
ADM-18777	CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE	
Professeur :	Yvon Gasse	3 crédits
Frais :	204 \$	
ADS-13852	LE SYSTÈME SCOLAIRE DU QUÉBEC I	
Professeurs :	G.-Raymond Laliberté et Jean Plante	3 crédits
Frais :	194 \$	
BIO-18958	LES ANIMAUX ET LES HOMMES	
Professeur :	André Duval	3 crédits
Frais :	194 \$	
DID-14130	DIDACTIQUE DE LA LITTÉRATURE ENFANTINE I (Littérature pour enfants)	
Professeure :	Charlotte Guérette	3 crédits
Frais :	194 \$	
GGR-10564	INTRODUCTION À LA CARTE DU MONDE (Le monde à la carte)	
Professeur :	Rodolphe De Koninck	3 crédits
Frais :	194 \$	
GUI-18714	INVESTISSEMENT IMMOBILIER	
Professeur :	Dominique Achour	3 crédits
Frais :	204 \$	
MED-11535	SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : NOTIONS DE BASE	
Équipe de professeurs		3 crédits
Frais :	194 \$	
POL-14896	POLITIQUE ÉTRANGÈRE DES ÉTATS-UNIS (Les États-Unis, le monde et nous)	
Professeur :	Louis Balhazar	3 crédits
Frais :	194 \$	
THL-18739	LES CHEMINS DE LA PAIX	
Professeur :	Louis O'Neill	3 crédits
Frais :	194 \$	

Est également offert, PAR CORRESPONDANCE, le cours
ANT-16930 ANTHROPOLOGIE ET VIEILLISSEMENT (Vieillesse à travers le monde)
Professeur : Renaud Santerre
Frais : 184 \$ 3 crédits

Les frais couvrent les droits de scolarité et le matériel didactique utilisé.
Le paiement par carte de crédit (Visa et MasterCard) est accepté.
DÉBUT DES COURS : semaine du 13 janvier 1992
On peut s'inscrire à titre d'étudiant libre, si l'on désire acquérir des crédits universitaires, ou comme auditeur, si l'on désire acquérir le matériel didactique et obtenir une attestation d'études.
Les personnes intéressées par un ou plusieurs de ces cours et qui désirent recevoir l'information pertinente sont priées de s'adresser, avant le 21 janvier 1992, à :

ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ
Bureau 342
Pavillon Félix-Antoine-Savard
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4
☎ (418) 656-7883 (à frais virés)
☎ 1-800-561-0478
Télécopieur : (418) 656-3500

ENTENTES INTERUNIVERSITAIRES ACCEPTÉES


Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail

Noël et le jour de l'An

En vertu de la Loi sur les normes du travail, le 25 décembre et le 1^{er} janvier sont des jours fériés pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses du Québec. En conséquence, tout salarié à temps complet ou à temps partiel peut bénéficier d'un congé payé ou d'une indemnité à l'occasion de ces fêtes.

Pour avoir droit à un jour férié, ce jour férié doit être un jour ouvrable* pour le salarié. De plus, le salarié doit avoir 60 jours de service continu dans l'entreprise et ne pas s'être absenté la veille et le lendemain de la fête sans l'autorisation de l'employeur ou sans raison valable.

*Un jour ouvrable est un jour où le salarié travaille habituellement ou un jour férié où il est appelé à travailler effectivement. Dans le cas où il doit travailler ce jour, il a droit au salaire correspondant au travail effectué et à une indemnité ou, au choix de l'employeur, à un congé compensatoire d'une journée.

RENSEIGNEMENTS
On peut obtenir plus de renseignements* ou porter plainte en s'adressant aux bureaux suivants de la Commission des normes du travail :

BAIE-COMEAU	(418) 589-9931	QUÉBEC	(418) 643-4940
HULL	(819) 772-3019	ROUYN-NORANDA	(819) 797-0202
JONQUIÈRE	(418) 695-1940	SHERBROOKE	(819) 820-3441
MATANE	(418) 562-2010	TROIS-RIVIÈRES	(819) 371-6661
MONTREAL	(514) 873-7061		

* La Commission accepte les frais d'appel.

Québec

DERNIER AVIS

Dans le cadre de sa levée de fonds « Lotopompier 91 », la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés cherche à attribuer les prix suivants : cinq automobiles de marque Chrysler modèle Colt 200E - chacune des voitures étant jumelée à un approvisionnement de 400 \$ d'essence de Shell - aux cinq détenteurs des billets comportant les numéros suivants :

**G 91826
A 28025
D 96800
E 10824
G 17692**

Les détenteurs des billets affichant un de ces numéros doivent réclamer leur prix en faisant parvenir leur billet par courrier recommandé à l'adresse inscrite à l'endos du billet, avant le 16 décembre 1991, minuit (l'oblitération postale en faisant foi). À défaut de quoi, tel que stipulé aux paragraphes 1) et 15 du règlement de participation déposé à la Régie des loteries, les réclamations reçues après la date seront considérées nulles. La Fondation ajoutera les automobiles Chrysler non attribuées aux lots de prix instantanés de la Lotopompier 92.



LES VIOLONS DU ROY SERONT EN CONCERT SAMEDI* AU PALAIS MONTCALM.

DANS VOTRE SALON,
DIMANCHE, LUNDI, MARDI, MERCREDI...

LES AMPLIFICATEURS **ONKYO** COMBINÉS AUX ENCEINTES ACOUSTIQUES **ELIPSON** VOUS FERONT REVIVRE À COUP SÛR TOUTES LES ÉMOTIONS DE LA MUSIQUE DES VIOLONS DU ROY.

VENEZ CHEZ **AUDIOLIGHT**, APPRÉCIEZ TOUTE LA PURETÉ DU SON **ELIPSON** DANS NOS SALLES D'ÉCOUTE ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER** UNE PAIRE DE CES FAMEUSES ENCEINTES.

TOUTS LES DÉTAILS EN MAGASIN.

ONKYO elipson

AUDIOLIGHT
SPÉCIALISTE EN SON ET IMAGE
355, MARIE DE L'INCARNATION, QUÉBEC
418.687.9252
DEPUIS 1965

* Samedi le 21 décembre, HANDEL, MESSIAH pour le 250^e anniversaire de la création de l'œuvre. Billets en vente dans le réseau BILLETECH.
** Tirage le 21 décembre, une valeur de 675 \$ la paire.

**DERNIÈRE SEMAINE
TIRAGE LE
21 DÉCEMBRE**

VERGÉ LABEL COMMUNICATION

D'autres compressions prévues dans le prochain budget fédéral

Mazankowski promet qu'il n'y aura pas de hausse d'impôt

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances, M. Don Mazankowski, a assuré les Canadiens, vendredi, qu'il n'y aura aucune augmentation d'impôt dans le budget qu'il présentera au Parlement, en février prochain.

« Je crois que nous sommes tous très conscients qu'une hausse de taxes à ce moment serait très difficile à envisager », a déclaré M. Mazankowski dans une entrevue.

Mais il faudra nécessairement, a-t-il ajouté, effectuer des réductions des dépenses. « Les Canadiens croient que nous devons faire encore un meilleur travail dans la réduction du déficit et des dé-

penses du gouvernement, a-t-il noté. Ce sera très difficile, il n'y a aucun doute. Je ne me fais pas d'illusions. »

Il ne faut pas, a-t-il dit, que le déficit dépasse 30,5 milliards \$ cette année, même s'il y a actuellement 1,4 million de chômeurs au pays.

En octobre, sept mois après le début de l'année fiscale, le déficit atteignait déjà 21,4 milliards \$. Au

cours de la même période de 1990-91, le déficit n'était que de 13,1 milliards \$. Et pourtant, le déficit de la fin de l'exercice financier s'est élevé à 30,6 milliards \$.

Récession

M. Mazankowski a rappelé, à ce sujet, que le ministre des Finances avait déjà prévu une faible performance de l'économie au cours du premier semestre de l'année fiscale.

La récession a réduit les revenus provenant des taxes et il a fallu déboursier des sommes importantes pour lancer la TPS.

Le gouvernement compte maintenant sur une forte relance

économique, dès le début de 1992, pour ramener le déficit à des proportions moins inquiétantes. Plus les gens gagnent et dépensent, plus Ottawa perçoit des taxes.

« Nous entrevoyons une reprise au cours des prochains mois, mais nous sommes peut-être trop

optimistes », a-t-il dit.

Le ministre a également signalé la baisse des taux d'intérêt, qui vont réduire les coûts d'une dette accumulée de 400 milliards \$ pour le pays.

Un point important a été temporairement réglé : celui des pres-

tations d'assurance-chômage, qui s'élèvent à près de 3 milliards \$ de plus que l'an dernier. Le mois dernier, le gouvernement a annoncé une augmentation de 7 % des cotisations des salariés et des employeurs, à compter du 1er janvier 1992.

La taxe sur la masse salariale et le capital des entreprises reportée

OTTAWA (PC) — Même s'il y a participé à reculons, le gouvernement du Québec est sorti gagnant de la réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances, qui s'est terminée hier dans la capitale fédérale.

À l'issue de la rencontre de deux jours, le gouvernement fédéral s'est rendu aux arguments du ministre québécois Gérard-D. Lévesque et il a accepté de reporter d'un an l'entrée en vigueur d'une taxe sur la masse salariale et le capital des entreprises.

Prévue au budget fédéral de 1991, cette disposition aurait fini par coûter, d'ici 1994, 325 millions \$ aux entreprises du Québec, pour un total de 700 millions \$ pour l'ensemble du pays. L'annonce de la décision fédérale s'est faite sobrement, presque de façon accidentelle ; le ministre québécois s'en est félicité, mais du bout des lèvres seulement.

« Cela ne coûtera rien au gouvernement fédéral. Il s'agit d'une taxe à effet neutre puisque nous en avons tenu compte dans nos calculs généraux », a déclaré le ministre fédéral Don Mazankowski, qui présidait la rencontre avec ses collègues provinciaux.

En retour de l'engagement fédéral, les provinces ont « implicitement » promis de garder le statu quo. « Les provinces, dont le Québec en particulier, se sont engagées à ne pas lever de nouvelles taxes provinciales sur la masse salariale et le capital, mesures que nous trouvons régressives. Autrement, nous répondrions rapidement », a affirmé M. Mazankowski.

Hier, devant la presse canadienne-anglaise, le ministre québécois minimisait le gain fait par le Québec, qui avait fait l'objet de critiques acerbes et — ont prétendu certains — injustifiées quand Ottawa a annoncé récemment une contribution de moins de 200 millions \$ au développement régional. « Il y a rien de négatif là-dedans, je vous l'assure », se contente de dire M. Lévesque.

« Nous avons demandé au gouvernement fédéral de retirer ce projet de son agenda ou du moins de le remettre jusqu'à ce qu'une solution acceptable puisse être trouvée. Le ministre fédéral a accepté notre point de vue et il a annoncé qu'il retirait ce projet jusqu'à ce qu'il négocie une solution acceptable », a simplement expliqué M. Gérard-D. Lévesque, qui se disait pourtant il y a quelques semaines plutôt pessimiste devant ses chances de succès.

Il faut bien se garder de voir dans cette annonce, laisse-t-il entendre, un lien avec une éventuelle participation de M. Robert Bourassa à la première rencontre au sommet des premiers ministres sur l'économie, jeudi prochain. Ottawa n'achète pas la participation québécoise, doit-on comprendre.

« Il faut bien comprendre qu'il s'agit là d'une question bien ponctuelle, qui ne touche pas le contenu réel de l'ordre du jour de la conférence (des premiers ministres). Cette réunion que nous venons de terminer avait été convoquée pour parler de la situation économique et du transfert du fédéral aux provinces. Cette autre question (taxation de la masse salariale) a été abordée par nous à l'occasion de la conférence, mais n'en constitue pas l'élément essentiel », souligne le ministre québécois des Finances.

D'ailleurs, Gérard-D. Lévesque est tout disposé à se substituer à son chef, la semaine prochaine, quand les premiers ministres du pays se rencontreront pour la première fois depuis l'échec de l'entente constitutionnelle du lac Meech. Hier, le trésorier de l'Ontario, Floyd Laughren, et son collègue de la Colombie-Britannique Glen Clark ont tous deux exhorté le premier ministre Bourassa à revenir sur sa décision et faire acte de présence.

DISTRIBUTION AUX

CONSUMMATEURS^{MD}

Dimanche seulement!

15 décembre 1991

JEU VIDÉO
Nintendo®
Rabais 30\$**



Comprend un synchroniseur lumineux et 2 cartouches.
Cour. 129,99 \$ N° de cat. 499-400

** Rabais sur le prix courant figurant dans le catalogue

ET
PLUSIEURS AUTRES
AUBAINES EN
MAGASIN!



Bas prix
courant **198⁸⁸**

Super Nintendo. Comprend : le nouveau jeu "Super Mario World" et deux contrôles.
N° de cat. 722-629

GAME BOY



GAME BOY

Rabais 50%/7⁴⁹

Lampe Game Boy. Cour. 14,99 \$
N° de cat. 731-588

Little Singing Mermaid



Rabais 30%/29⁹⁹

Poupée P'tite Miss Sirène chantante.
Cour. 42,99 \$ N° de cat. 606-541



Rabais 11\$/34⁹⁹

*Après la remise de 5 \$ du fabricant
Poupée Suzy Snapshot. Cour. 51,66 \$
N° de cat. 719-328



Baby Wanna Walk

Rabais 30%/25⁹⁹

*Après remise de 3 \$ du fabricant
Poupée petit-pas. Cour. 41,88 \$
N° de cat. 606-574

Sparkles

Rabais 18\$/29⁹⁹

Poupée Starbright Sparkles. Cour. 47,99 \$
N° de cat. 606-533



JEU DE 3 6⁶⁶

Ensemble d'ornements de Noël Bake a Craft.
N° de cat. 881-524

Rabais 20\$/79⁸⁸**

Jeu vidéo Game Boy. Comprend : écouteurs, cartouche Tetris et 4 piles «AA». Cour. 99,88 \$ N° de cat. 871-038
** Rabais sur le prix courant figurant dans le catalogue

Nos magasins seront ouverts le dimanche pendant le mois de décembre

Le choix d'articles peut varier d'un magasin à l'autre. Solde en vigueur le dimanche 15 décembre 1991, dans la limite des stocks disponibles. Ni bons de garantie-réclame, ni rabais spéciaux. Limite de deux articles par client.

QUÉBEC: Place Laurier • Les Galeries de la Capitale • 1870, rue d'Estimauville
• 345, rue Soumande • Place des Quatre-Bourgeois • Carrefour Charlesbourg
LÉVIS: Place Kennedy SEPT-ÎLES: Place Cormier, 649, Laure Ouest
RIMOUSKI: Plaza Arthur Buies, 411, rue Sirdis

HEURES D'OUVERTURE LE DIMANCHE : 12 h à 17 h

Qualifié de « sage » par la majorité

Le budget 92 de la ville de Québec accueilli favorablement

« Un exercice honnête, un budget très sage à première vue, un excellent travail ». Malgré certaines réserves, le budget 1992 de la ville de Québec a reçu hier un accueil assez positif de la part de contribuables aussi disparates que la Chambre de commerce, le conseiller Réjean Lemoyne et l'Association des propriétaires.

par RICHARD CÔTÉ
LE SOLEIL

« Il faut admettre que l'administration L'Allier a fait un bon exercice sur le plan budgétaire et a fait preuve de rigueur pour y parvenir, a affirmé le conseiller indépendant Lemoyne, il faut aussi savoir apprécier le fait que les gens de la

basse-ville, négligés sur beaucoup d'autres plans, ne subissent qu'une augmentation de 0,7 %.

« Cependant, c'est un budget sans couleur où l'on ne retrouve pas la marque du Rassemblement populaire tel qu'on le connaissait avant son élection au pouvoir », critique M. Lemoyne qui regrette de plus que la seule coupure de service qui touche directement les citoyens se fasse dans Saint-Roch,

soit l'abandon de la patinoire sur la rivière Saint-Charles.

Non seulement M. Lemoyne reproche-t-il au Rassemblement populaire de ne pas avoir la volonté politique d'investir dans Saint-Roch mais aussi craint-il que les 250 000 \$ qu'envisage consacrer à la promotion de la relance dans ce quartier ne servent finalement qu'à faire de la propagande pour le parti au pouvoir.

M. Lemoyne estime que dans ce secteur de la ville, les priorités négligées par le RP sont nombreuses. Qu'il suffise de mentionner l'absence d'un vrai programme de revalorisation des sites incendiés et abandonnés, le passage piéton-

nier du Village de l'Anse, le développement des parcs de quartier dans Saint-Roch et Saint-Sauveur.

Du côté de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, le président Guy Boulanger estime que dans la situation économique actuelle, l'administration L'Allier a fait du bon travail, notamment en effectuant des coupures de plus de 5 000 000 \$. « Mais si le gouvernement provincial avait accordé aux municipalités le pouvoir qu'il a lui-même, la capitale aura pu couper entre 4 et 5 millions \$ de plus ».

Une fonction publique trop importante en nombre, des salaires

— additionnés aux fonds de pension et aux bénéfices marginaux — supérieurs à ceux du secteur privé, il y a encore du gras à enlever, selon M. Boulanger. Il juge par ailleurs que la réforme Ryan n'a pas eu un impact aussi négatif que prévu mais qu'il demeure essentiel que le gouvernement corrige son comportement et se mette à consulter les municipalités s'il songe encore déverser de nouvelles charges dans leur champ de responsabilités.

Pour le président de l'Association des propriétaires de Québec, M. Marcel Tremblay, une évaluation préliminaire permet de qualifier de très sage ce budget qui ré-

vèle un sens de l'analyse, une sincérité et un désir de transparence remarquables.

« Il est rare que notre association ne critique pas durement le budget municipal de Québec, dit-il, mais aujourd'hui il nous faut reconnaître que l'administration L'Allier a dépassé l'époque des balbutiements politiques et a pris les moyens qu'il fallait pour assainir les finances publiques ».

M. Tremblay félicite aussi le Rassemblement populaire pour avoir évité de politiser ses dossiers ainsi que pour avoir commencé à donner un nouveau regain de vitalité au domaine culturel dans la capitale.

Les coops : la clé de la relance des quartiers centraux de la ville de Québec

La viabilité et la vitalité des quartiers centraux de Québec passent par le maintien des institutions et l'amélioration des conditions de logement, dont l'axe principal devrait être le développement des coopératives d'habitation.

LE SOLEIL

C'est le sentiment exprimé jeudi par plusieurs intervenants lors des audiences publiques que la Commission des écoles catholiques de Québec, le gouvernement québécois et la ville de Québec tenaient depuis mercredi au Patro Roc Amadour, sous le thème du maintien des institutions et les mesures de repeuplement des quartiers centraux.

Tout en endossant ces objectifs, les Départements de santé communautaire des hôpitaux Saint-Sacrement et l'Enfant-Jésus, ainsi que du Centre hospitalier de l'université Laval, ont cependant mis en garde les commissaires contre toute mesure qui viendrait élargir le fossé entre les mieux nantis et les plus démunis.

Selon leurs porte-parole, « l'amélioration de la qualité du parc de logement demeure le principal levier d'une politique de revalorisation des quartiers centraux ». Ils estiment à cet égard que la formule des coopératives d'habitation est de nature à y attirer les ménages à faibles revenus, qui n'auraient plus à dépenser autant que 30 % de leurs gains pour se loger et disposeraient quand même de logements « de qualité au moins équivalente à ceux disponibles en banlieue ».

Tout comme les trois DSC, le Comité de pastorale sociale et ouvrière de Saint-Roch trouve que, dans cette perspective, les fermures d'écoles ne sont pas rassurantes, dans la mesure où elles contribuent à briser le tissu social et à entretenir les préjugés. « Il faut conserver les écoles actuelles et favoriser le développement de logements coopératifs », a affirmé le curé de Saint-Roch, M. Pierre-André Fournier.

Pour lui, toute école fermée est un encouragement additionnel au dépeuplement, alors que le logement coopératif est facteur de rassemblement familial et d'implication sociale. L'actuel espace Saint-Roch devrait notamment accueillir ce type de coopératives, selon M. Fournier.

Une douzaine de mémoires ont été présentées aux commissaires dans la seule journée de vendredi. Tous étaient d'accord pour dire que l'amélioration de la qualité de vie et le maintien des institutions actuelles étaient les principaux garants d'un éventuel repeuplement des quartiers centraux de Québec.

Centre d'Info sur le suicide

QUÉBEC — Le Centre de prévention du suicide (CPS) du 141, rue Saint-Jean, a inauguré un nouveau centre de documentation, exclusivement consacré au suicide, grâce à une subvention de 25 000 \$. Étudiants, professionnels de centres de détention et d'hôpitaux, constituent la clientèle habituelle du centre. Le CPS, organisme sans but lucratif, est financé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Une soixantaine de bénévoles font de l'écoute téléphonique, sept jours par semaine, 24 heures par jour, et quatre thérapeutes agissent auprès des personnes touchées par le suicide d'un proche.

ÉCONOMIES INCROYABLES DE TIP TOP TAILORS POUR NOËL

COMPLETS

nos prix orig. 325 \$ et plus

Au prix incroyable de

169⁹⁹ \$ et plus

TOUT COMPLET ACHETÉ AVANT LE 21 DÉCEMBRE SERA PRÊT D'ICI NOËL, SINON IL SERA GRATUIT!

ÉCONOMISEZ 30 \$ SUR DES PANTALONS EN FLANELLE 100% LAINE

Le complément idéal à toute garde-robe masculine.

Pantalons en flanelle 100% laine, à plis, fabriqués au Canada.

Notre prix orig. 65 \$.

Au prix incroyable de

34⁹⁹ \$

RABAIS DE 30 % SUR TOUTES LES CHEMISES HABILÉES

Chemises habillées en polyester et coton et en tissus à haute teneur de coton. Tons unis ou motifs de fantaisie.

Nos prix orig. 28 \$ et 36 \$.

Au prix incroyable de

18⁹⁹ \$ et plus

PANTALONS EN VELOURS CÔTELÉ ET CHANDAILS UNIS EN COTON OU EN LAINE À 1/2 PRIX

Nos pantalons en velours côtelé 100% coton offrent confort tout-aller et belle coupe et s'assortissent à merveille à nos chandails unis en coton ou en laine, tout aussi confortables. Une combinaison-cadeau idéale! Notre prix orig. 40 \$ et plus.

Au prix incroyable de

19⁹⁹ \$ chac.

CHAQUE ACHAT DOIT ASSURER VOTRE ENTIÈRE SATISFACTION OU VOTRE ARGENT VOUS SERA REMIS, SANS CONDITIONS.

TIP TOP TAILORS

FONDÉE EN 1909

Votre satisfaction est garantie ou votre argent vous sera remis. Si n'importe quel vêtement de Tip Top Tailors ne répond pas à vos attentes, nous ferons le nécessaire afin d'assurer votre entière satisfaction.

Tip Top Tailors est le fournisseur officiel de vêtements pour hommes pour les Harfangs de Beausport.

À Saint-Omer, en Gaspésie

Des résidants obtiennent l'entretien de leur chemin après 30 heures de siège

MARIA — Les citoyens du chemin Saint-Louis, près de Saint-Omer en Gaspésie, ont mis fin, hier vers 17 h, à l'occupation du bureau de comté du député de Bonaventure et ministre des Finances, Gérard-D. Levesque, parce qu'ils ont finalement obtenu une garantie écrite que leur route sera déblayée cet hiver.

par GILLES GAGNÉ
collaboration spéciale

Une douzaine de résidants du secteur 7 du chemin Saint-Louis occupaient depuis jeudi ce bureau, situé à Maria, où ils ont d'ailleurs passé une nuit. Le siège aura duré une trentaine d'heures.

Les résidants du chemin Saint-Louis ont choisi d'agir ainsi après avoir appris qu'aucun entrepreneur en déneigement n'avait soumissionné à l'appel d'offres émis par la municipalité de Saint-Omer, et qui venait à échéance mercredi à 19 h.

Le gouvernement du Québec avait débloqué 28 000 \$ pour l'entretien d'hiver de cette route, une somme jugée insuffisante par les entrepreneurs, ce qui a convaincu le ministre Lévesque d'ajouter un montant discrétionnaire de 7000 \$ hier.

Saint-Omer reprendra donc le processus d'appel d'offres, et le ministère des Transports entretiendra le chemin jusqu'à ce qu'un contrat de déneigement soit alloué.

Des ennuis

Jusqu'en 1990, l'entretien du chemin Saint-Louis a toujours été sous la responsabilité du ministère des Transports, qui accordait des contrats de déneigement de trois ans à un entrepreneur local. Depuis l'an dernier, l'administration municipale de Saint-Omer doit assurer cet entretien, selon le ministère, ce qu'elle refuse de faire, faute de moyen, et parce qu'elle juge que le chemin Saint-Louis est de juridiction provinciale.

Trente-et-une personnes, dont dix enfants et quatre retraités, vivent sur ce qui a longtemps été appelé la mission Saint-Louis. Parce que le chemin est peu ou pas entretenu depuis les premiers soubresauts d'hiver, les enfants ont manqué sept jours d'école depuis octobre. Le chemin a été ouvert jusqu'à maintenant parce que Produits forestiers Canadien Pacifique transporte encore du bois en provenance de ses concessions, un trafic qui cessera d'une journée à l'autre.

L'occupation du territoire

« Contrairement à la croyance populaire, nous ne formons pas un groupe qui a décidé de retourner vivre dans un territoire où tout le monde avait été exproprié en 1973-1974 », précise Michel Saint-Louis, porte-parole des citoyens du secteur 7, situé à 7 kilomètres du cœur de Saint-Omer.

Il fait référence à la colonie Biron qui, avec la mission Saint-Louis, formait Saint-Louis-de-Gonzague. La colonie Biron a été complètement fermée par le gouvernement du Québec en 1973, conformément aux recommandations du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ).

« On est pas une gang de granolas. Tout le monde travaille, certains de façon saisonnière, mais il n'y a pas un seul bénéficiaire d'aide sociale au chemin Saint-Louis. Ensemble, on verse

joute M. Saint-Louis.
L'avenir.

Au bureau du ministre Lévesque, à Québec, on comprenait mal hier que les citoyens du chemin Saint-Louis se soient retournés vers le bureau de comté à Maria. « Le problème était réglé pour nous puisque l'argent avait été débloqué », soulignait M. Francis Nadeau.

Un comité provisoire regroupant des représentants des Trans-

ports, des Affaires municipales, du bureau du ministre, du chemin Saint-Louis et de la municipalité de Saint-Omer, étudiera les origines du problème et tentera de le régler à long terme.

« On est heureux du dénouement présent et on compte participer activement aux activités de ce comité », déclarait en fin de journée hier Madeleine Boudreau, responsable de l'occupation du bureau de comté.

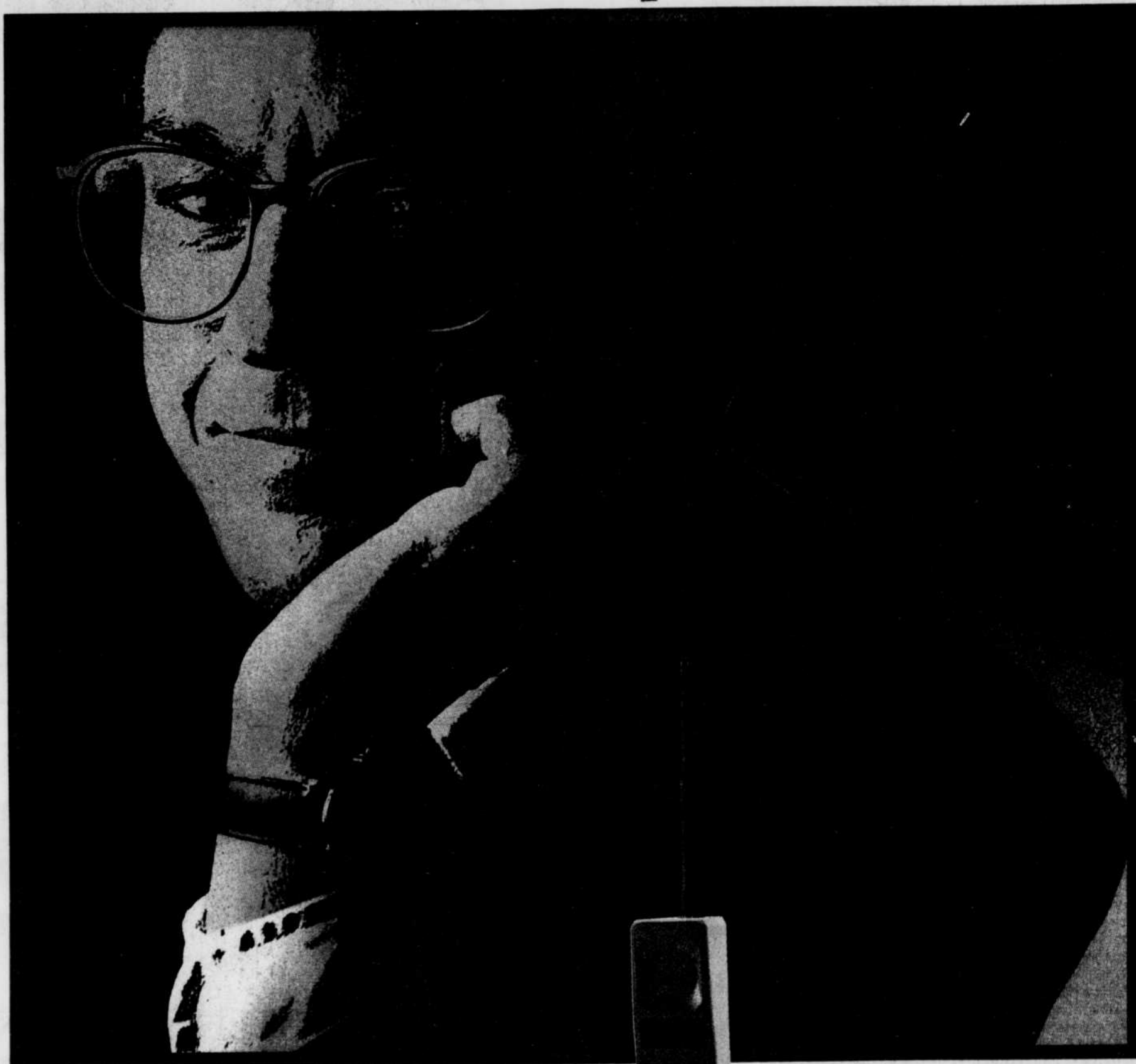


Jeudi soir après cinq heures de siège, les « occupants » suivaient le bulletin de nouvelles à la télévision.

FAITES VITE!
l'offre prend fin le 31 décembre
CADEAU GRATUIT
à l'achat d'un cellulaire (détails en magasin)

À 29⁹⁵\$

la différence entre une bonne affaire et une très bonne affaire, c'est l'expertise.



Centre Cellulaire Plus

À première vue, une bonne affaire se reconnaît à son prix. Mais lorsque le prix est le même partout, l'expertise et la qualité du service font la différence entre une bonne et une excellente affaire. Alors, ne perdez plus de temps à magasiner... le cellulaire est notre spécialité!



Modèle portatif
S2292

Modèle fixe
V2229A

Cette offre comprend un appareil portatif ou fixe et la ligne téléphonique, plus: 1080 minutes gratuites et 6 mois gratuits au Centre de messages et facturation Bell Cellulaire (une valeur de 600\$).

29⁹⁵\$

mois

Centre Cellulaire Plus

Notre parole est en jeu!

Québec: 1171, boul. Charest ouest, 687-2121

Lundi, mardi, mercredi, samedi: 9 h à 17 h Jeudi et vendredi: 9 h à 21 h

Conditionnel à l'activation sur le Réseau Bell Cellulaire par le Centre Cellulaire Plus et à l'approbation de crédit T4444. Basé sur un crédit-bail non-réglable de 36 mois. Versement initial non-remboursable de 150\$. Frais d'activation et de licence réseau en sus. Taxes en sus.



Bell Cellulaire

Centre Cellulaire Plus

Chute dans l'escalier Enquête du coroner à l'Hôtel-Dieu de Lévis

LÉVIS — Une enquête du coroner a été instituée pour établir les causes et les circonstances ayant conduit à la mort d'un jeune homme de 28 ans, quadriplégique, après qu'il fut tombé dans un escalier de l'Hôtel-Dieu de Lévis, plus tôt cette semaine.

LE SOLEIL

Hospitalisé depuis février 1991 dans ce centre hospitalier, le jeune homme se déplaçait dans un fauteuil roulant motorisé. La chute est survenue le dimanche 8 novembre, à 16 h 45.

Malgré les secours immédiats qui lui ont été portés, il est décédé le lendemain à 13 h 30, à l'unité des soins intensifs.

L'enquête du coroner a été confiée au Dr Claude Gervais. Une autopsie a été pratiquée à sa demande.